

# L'actualité de l'Office



*Depuis la création de l'Etablissement le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les équipes de l'Office de l'Elevage ont montré leur capacité d'adaptation au service des filières de l'élevage dans un contexte de modernisation des services de l'Etat et de ses établissements publics : évolution des implantations, réorganisation dans les régions, évolution des missions.*

*Les évolutions vont se poursuivre au siège et dans les régions dans le cadre de la création de l'office unique prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009.*

## **Regroupement géographique à Montreuil des sièges des Offices et de l'AUP**

Dans le prolongement de la réforme des offices agricoles et de la création de l'Agence Unique de Paiement (AUP) prévus par la Loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, il a été décidé le regroupement géographique des sièges de la plupart des offices et de l'AUP sur un site unique. Ce regroupement géographique a été réalisé pendant l'été 2007 sur le site de l'Arboreal, situé à Montreuil sous Bois (93) au 12 rue Henri Rol-Tanguy. Il va permettre de développer de nombreuses synergies et services communs entre les établissements localisés dans cet immeuble.

## **Mise en place des secteurs de contrôle et des délégués régionaux**

L'Office de l'Elevage a réorganisé les secteurs régionaux de la Division des Contrôles sur la base d'un redécoupage en 10 antennes régionales. Chaque secteur est désormais doté d'un responsable et d'un adjoint.

L'Office a par ailleurs mis en place 8 délégations régionales sur des zones interrégionales spécifiques. Représentant le Directeur au plan local, notamment auprès des DRAF, les Délégués régionaux ont pour mission d'assurer un lien étroit entre la direction de l'Etablissement et les acteurs du tissu régional.

## **L'expérimentation de regroupement des contrôles en régions**

En raison des évolutions de la Politique Agricole Commune (PAC) et dans le cadre de la réforme des offices agricoles et de la création de l'AUP, le ministère de l'agriculture et de la pêche a décidé de conduire dans certaines régions (Auvergne Limousin, Bretagne, Midi-Pyrénées-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur), à partir de 2007, une expérimentation de regroupement de certains contrôles au sein de l'AUP. L'objectif est de rechercher les meilleures synergies possibles dans la mobilisation des moyens de contrôles relatifs aux mesures

d'aides communautaires du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC (mesures de marché et de soutien direct aux agriculteurs).

En 2007, l'expérimentation a concerné l'Office de l'Elevage, VINIFLHOR, l'ONIGC et l'AUP. Elle a consisté concrètement à regrouper sous l'égide des Directions Régionales de l'AUP la réalisation de certains contrôles effectués par ces organismes avec une mise en commun des moyens ; il s'agit pour l'Office de l'Elevage de contrôles dans les entreprises, principalement dans le secteur laitier, compte-tenu de la nature des contrôles à réaliser.

Les contrôles demandant une forte technicité ou stratégiques ne font pas partie du champ de l'expérimentation. Il s'agit en particulier des contrôles des quotas laitiers en entreprise, des contrôles de pesée-classement-marquage dans les abattoirs ou des contrôles relatifs au Service Public de l'Equarrissage. Ces contrôles restent réalisés par des agents de l'Office de l'Elevage.

## **Prise en main de la gestion du SPE et des stocks de farines animales**

Par deux décrets du 13 juillet 2006, l'Office de l'Elevage s'est vu confier à compter de cette date la gestion du nouveau Service Public de l'Equarrissage ainsi que celle du déstockage des farines animales. Cette nouvelle mission est assurée par la Division Entreprises et Promotion Nationale et, pour les contrôles, par la Division des Contrôles de l'Office, l'Agence Comptable effectuant naturellement le visa et le paiement.

## **Transfert de la gestion des aides animales à l'Agence Unique de Paiement (AUP)**

Par arrêté du 12 octobre 2007, l'AUP a été agréée comme organisme payeur de l'ensemble des aides directes du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC. Dans ce cadre, les agents de l'Office en charge des aides animales (service ordonnateur, informaticiens et agence comptable) ont été transférés à l'Agence Unique de Paiement.

## **Réorganisation des équipes de l'Office**

Suite au transfert de la gestion du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) au CNASEA, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et à l'évolution des mesures communautaires de gestion des marchés, en particulier dans le secteur laitier, qui conduit à une forte réduction des aides communautaires versées aux entreprises, une réaffectation des moyens au sein de l'Office est conduite en continu pour une meilleure efficacité du service rendu aux filières.



OFFICE DE L'ELEVAGE

www.office-elevage.fr